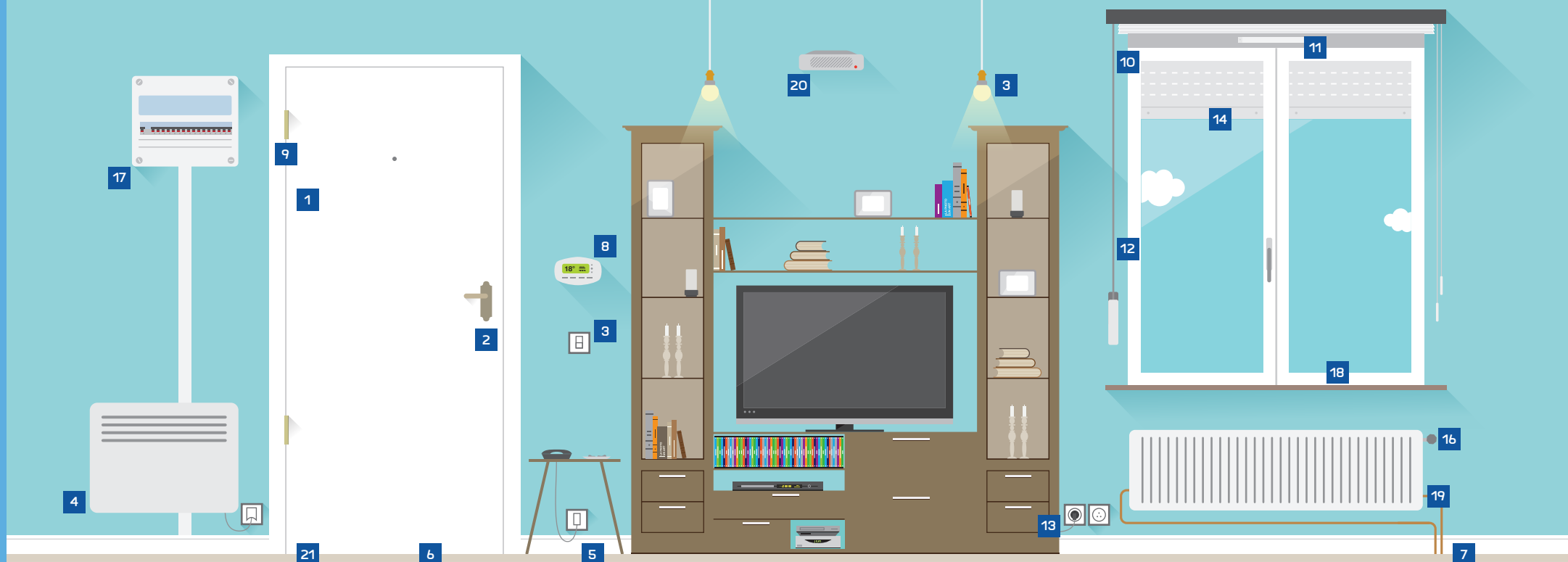


LISTE DES ACTIONS À MENER EN VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE

- Contrôle sécurité de l'installation gaz, état des canalisations
- Entretien de la chaudière / chauffe-bain / chauffe-eau électrique et du circuit de distribution
- Entretien des ballons thermodynamiques
- Entretien des pompes à chaleur et du circuit de distribution
- Purge des radiateurs (hors chauffage collectif)
- Ramonage des conduits gaz, bois, fioul et charbon, avec fourniture du certificat au locataire deux fois par an dont une fois pendant la période de chauffe (Règlement sanitaire département 59 du 14-12-2009)
- Vérification d'absence de fuite d'eau et réparation
- Entretien de la robinetterie, rodage, remplacement clapets, robinets
- Vérification de la sécurité électrique et mise en sécurité de l'installation
- Entretien, remplacement si nécessaire de l'appareillage électrique, y compris si manquant ou cassé
- Vérification du fonctionnement des radiateurs électriques
- Entretien, remplacement si nécessaire, du DAAF* et du DAACO**, y compris les dispositifs complémentaires liés aux logements
- Entretien de la VMC individuelle ou collective, simple flux, double flux ou VMC Gaz
- Entretien et exploitation des capteurs des VMC connectées
- Nettoyage obligatoire des bouches de ventilation
- Ramonage des gaines de ventilation naturelle ou mécanique
- Réglage, réparation des ouvrants intérieurs et extérieurs
- Entretien et nettoyage des panneaux photovoltaïques et entretien de l'onduleur
- Entretien et nettoyage des panneaux solaires thermiques et de leur circuit de distribution

SÉJOUR

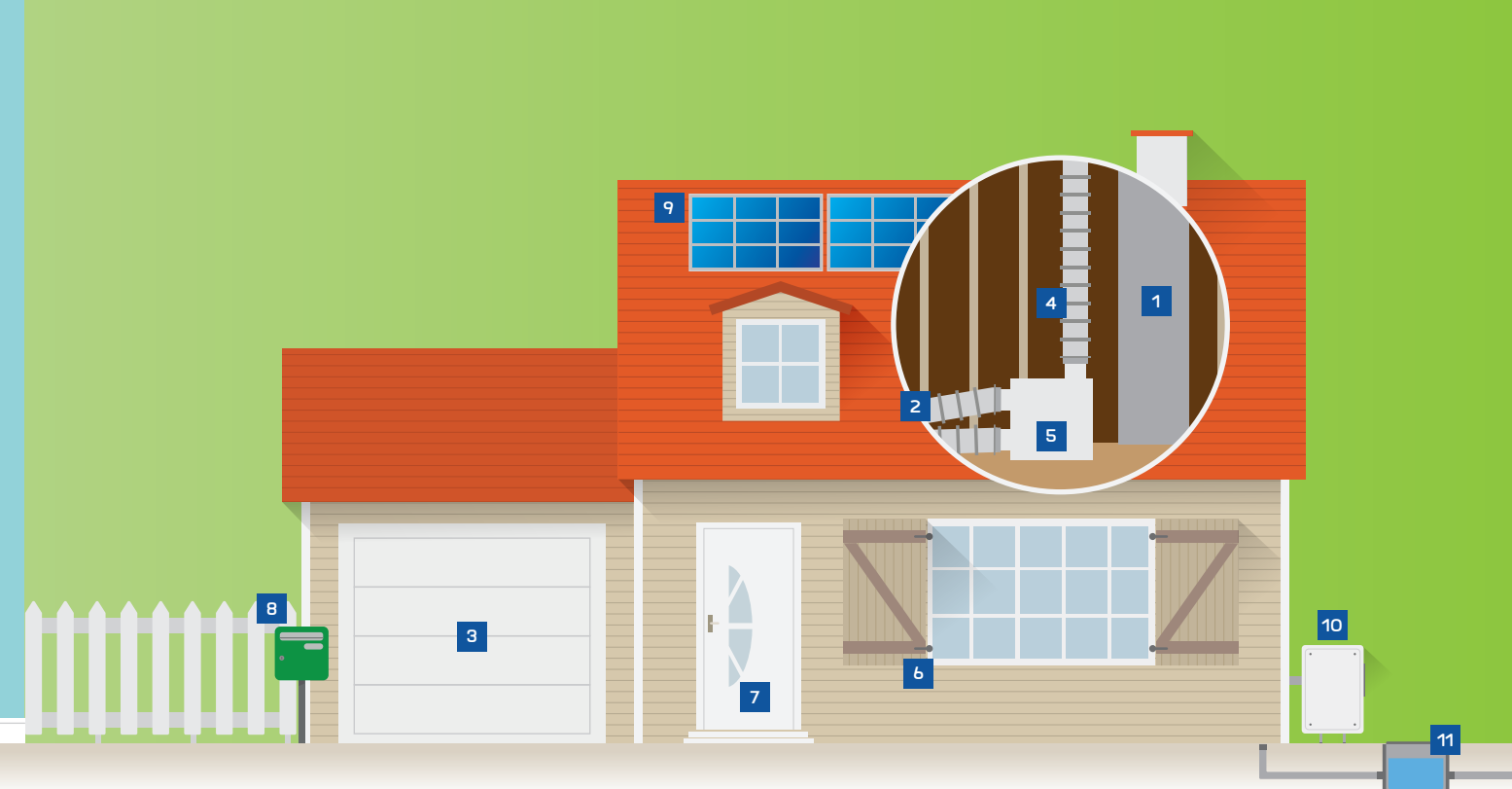
ÉLECTRICITÉ,
SERRURERIE, MENUISERIE,
CHAUFFAGE



1 Entretien, mise en jeu et menues réparations des portes du logement 2 Vérification et entretien des serrures (hors canon et clés), des boutons et poignées de portes 3 Vérification et entretien des interrupteurs, des douilles et centres lumineux (DCL) 4 Vérification et menues réparations des radiateurs électriques 5 Remplacement sans contrôle du signal : prise téléphone - TV - RJ 45 6 Vérification et refixation des barres de seuil 7 Refixation des plinthes 8 Vérification et entretien du thermostat d'ambiance 9 Graissage des gonds, paumelles et charnières 10 Graissage et réglage des mécanismes et articulations de volets roulants ou stores (hors caisson) 11 Nettoyage des grilles d'arrivée d'air 12 Réglage, réparation des sangles des enrouleurs 13 Contrôle et réparation des prises de courant 14 Remplacement des lames de volets roulants 15 Réglage des fenêtres et portes fenêtrées 16 Réglage des vannes et robinets, réparation de fuites sur radiateurs à eau 17 Vérification de la sécurité électrique et entretien des tableaux de protection électrique 18 Réfection des joints d'étanchéité et reprise mastic 19 Contrôle de bonne étanchéité et de fonctionnement du radiateur 20 Contrôle du fonctionnement des détecteurs de fumée et du DAACO 21 Contrôle du passage d'air sous portes intérieures.

L'HABITATION

GRUPE VMC, CONDUITS,
ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS.



1 Contrôle conformité et ramonage de conduits de gaz brûlés 2 Contrôle des gaines et vidange de l'eau de condensation 3 Réglage et réparation de porte de garage 4 Contrôle du rejet d'air VMC en extérieur 5 Nettoyage et réglage du caisson VMC 6 Réglage, graissage et remplacement des peintures et arrêts de volets 7 Entretien, dépannage des dispositifs de fermeture (Hors canon et clés) 8 Boîte aux lettres, entretien charnières, verrou, serrure. 9 Panneaux solaires 10 Pompe à chaleur et distribution. 11 Les évacuations EU et EV depuis tous les appareils sanitaires ou électroménagers jusqu'à leur chute verticale pour les bâtiments collectifs et, pour les logements individuels, jusqu'à la sortie des puisards en limite de propriété avant le collecteur public.



Pour toutes questions décrites dans ce livret, vous pouvez joindre Logista au



09 69 39 03 01



www.norevie.com

Pour toute autre question, Norevie est à votre écoute.

N'hésitez pas à contacter notre centre d'appel au **03 27 99 65 00**, suivi de votre code d'accès, ou rendez-vous à la permanence de votre quartier pour rencontrer votre Responsable de Secteur.

LE CONTRAT MULTISERVICES

UNE RÉPONSE ADAPTÉE À VOS BESOINS

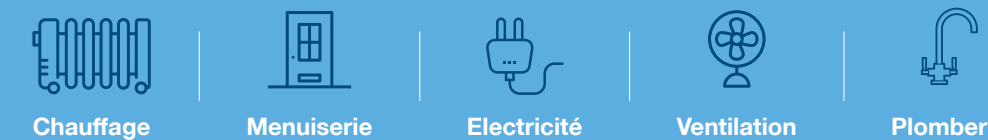


NOREVIE
L'INTELLIGENCE DES LIEUX

LE CONTRAT MULTISERVICES

UNE RÉPONSE ADAPTÉE A VOS BESOINS !

Chaque locataire doit légalement prendre en charge l'entretien de son logement et de ses équipements. Pour aider chacun d'entre vous à remplir cette obligation, NOREVIE a mis en place le contrat "MULTISERVICES" dont les différentes composantes sont :



DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE POUR :

L'entretien préventif annuel, pour garantir votre sécurité et le maintien à niveau des équipements. Cette visite vous prend entre 30 et 45 minutes (chaudière individuelle) ou entre 15 et 30 minutes (autres modes de chauffage)*.

Les dépannages dans des délais négociés et adaptés à chaque degré d'urgence, sur rendez-vous.

L'utilisation de ce contrat ne répond qu'aux conditions d'usage normal des équipements ; ainsi, les dommages faisant suite à un sinistre ou à du vandalisme ne sont pas couverts.

Il est de votre responsabilité en tant que locataire d'informer dans les meilleurs délais des éventuels incidents ou défaillances que vous constatez au sein de votre logement.

Aussi, pour toutes prestations décrites dans ce livret, LOGISTA est à votre disposition au : 09 69 39 03 01

(Numéro Cristal : tarification d'une communication locale depuis fixes, mobiles et box).

*Les 1^{ère} et 3^{ème} années du contrat, la visite est réalisée en 1h45 car elle comprend en plus : la vérification complète de l'électricité et de la plomberie.

Logista, l'entreprise choisie par NOREVIE, s'est engagée sur un niveau de qualité des interventions et sur la tenue des délais suivants :

2H

Si danger **important**,
fuite de gaz...

24H*

Si gêne **importante**,
coupure de chauffage...

3 Jours ouvrés

Intervention **normale**,
dépannage...

7 Jours ouvrés

Si gêne **minime**,
menuiseries...

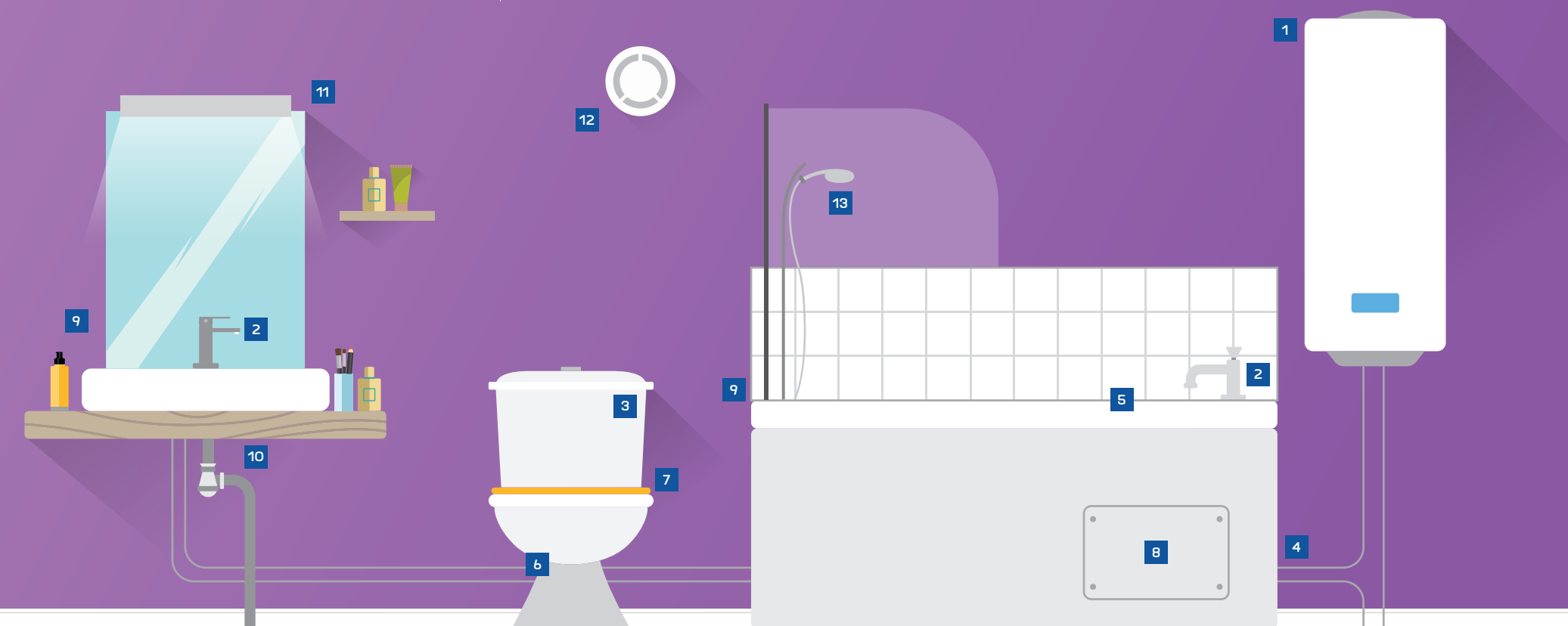
Les interventions sont programmées sur rendez-vous dont l'horaire est fixé avec vous auparavant (amplitude de 7h30 à 19h30).

*Intervention 24h/ 24h, 7j/ 7.
Tout appel enregistré avant 10h00 en période de chauffe sera traité dans la journée, y compris dimanche et jour férié.

A noter : Les photos et textes de cette plaquette ne sont pas contractuels. Ce document a pour but de donner une lecture simplifiée et imagée du contrat.

SALLE DE BAIN

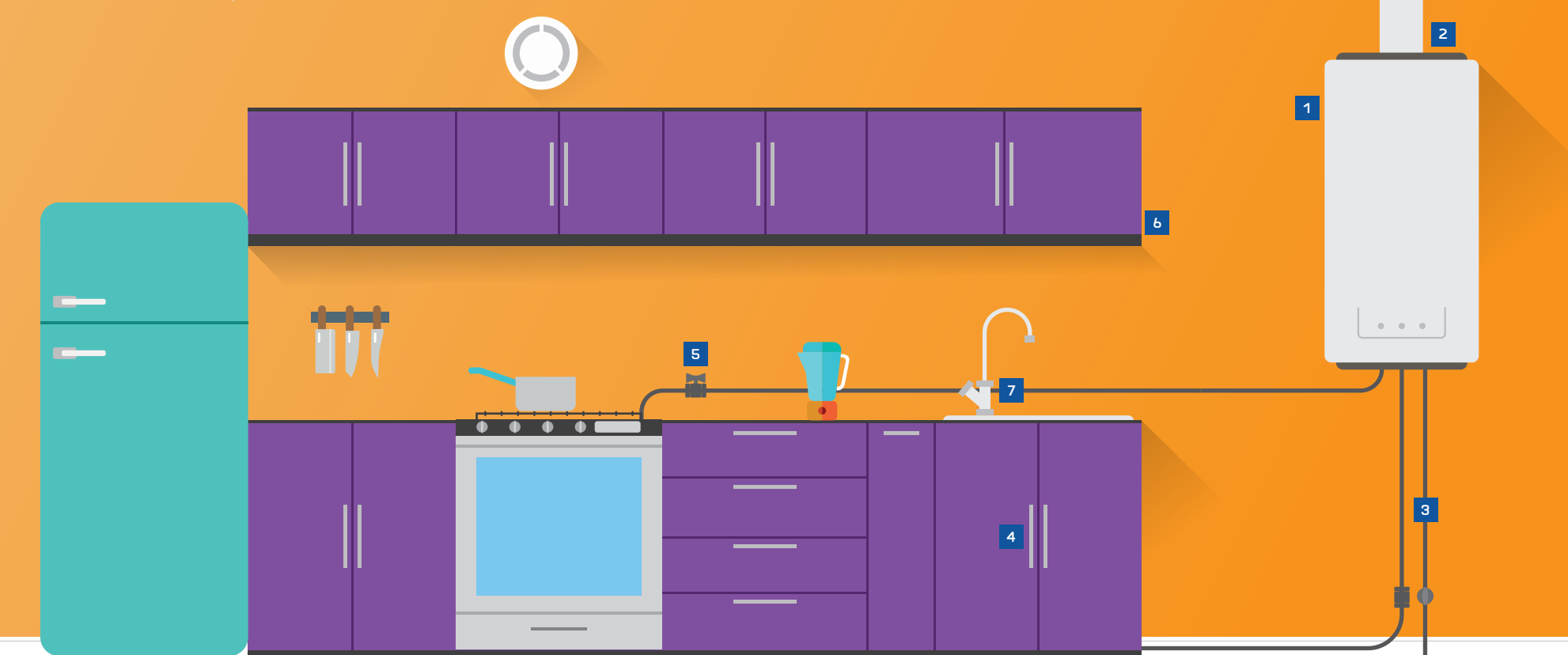
PLOMBERIE, VENTILATION, ÉTANCHÉITÉ
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE



1 Contrôle et entretien des cumulus électriques et des ballons thermodynamiques **2** Contrôle, entretien de la robinetterie **3** Vérification et entretien du robinet d'arrêt et du mécanisme de chasse d'eau **4** Contrôle étanchéité, nettoyage des siphons **5** Contrôle et réfection des joints d'étanchéité en liaison entre faïence et équipement sanitaire **6** Réfection des joints d'étanchéité sur écoulements **7** Fixation des abattants **9** Mise à la terre, liaison équipotentielle - trappes de visite et contrôle de l'habillage baignoire **9** Entretien, fixation des équipements : lavabo, baignoire, WC, bidet, cabine de douche **10** Vérification et entretien des mécanismes de vidage, clapets, bondes... **11** Vérification et entretien des appliques **12** Nettoyage des bouches et grilles d'extraction d'air, contrôle des débits d'air **13** Réparation, remplacement de la douchette et du flexible.

CUISINE

PLOMBERIE,
VENTILATION,
CHAUFFAGE



1 Dépannage et entretien des chauffe-eau et chaudières **2** Ramonage des conduits **3** Vérification et entretien des canalisations apparentes (arrivées d'eau, de gaz, évacuation des eaux usées et des eaux vannes) **4** Vérification et entretien des siphons et des trop-pleins **5** Vérification et entretien du robinet d'arrêt eau, gaz et du flexible de gaz **6** Vérification et entretien des fermetures de placards et meubles sous-évier **7** Vérification et entretien des mécanismes de vidage et de la robinetterie.

AVERTISSEUR MONOXYDE DE CARBONE

Dans tous les logements équipés de VMC Gaz, de conduits 3CEP et 3CE, des DAACO (détecteur avertisseur autonome pour monoxyde de carbone) connectés seront posés, et si nécessaire remplacés. Cela permet au prestataire en charge du multiservices d'être alerté en cas de déclenchement d'une alarme et de décliner la procédure suivante :

Si le système remonte des variations bien avant la détection de 50 ppm (partie par million), une intervention préventive pourra être programmée pour analyser les causes d'émission.

En cas de dépassement de seuil de 50 partie par million, le temps de latence ne doit pas excéder 30 secondes, le locataire est averti dans des délais adaptés à la concentration de monoxyde de carbone et son évolution, l'intervention est planifiée dans l'heure qui suit l'alerte.

• Les DAACO sont équipés d'un dispositif permettant de couper la chaudière en cas de déclenchement et d'alerter systématiquement la plateforme de notre prestataire multiservices pour intervention et la plateforme de réception des alertes de notre prestataire en charge du suivi des interventions.

• En l'absence de réponse à l'appel téléphonique une intervention avec les pompiers est déclenchée

• Un serrurier/menuisier peut être sollicité si nécessité de forcer l'entrée.

Lors de l'appel, le prestataire informe le locataire en cas de déclenchement du DAACO connecté (24h/24h, 7j/7j, y compris en astreinte) :

1. Gardez votre sang froid
2. Ouvrez les portes et les fenêtres
3. Évacuez les lieux
4. Une fois dehors, appelez les secours si suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone
5. Ne retournez pas dans le logement si l'alarme sonore est toujours active
6. Ne réutilisez vos appareils à combustible que lorsqu'un technicien agréé ou un expert a validé leur bon fonctionnement

Cette évolution technologique qui va au-delà du système de sécurité de coupure des chaudières permet à nos prestataires d'être informés d'un défaut et de contacter le client rapidement et même avant qu'il ne le fasse.

*Les DAACO peuvent émettre des bips brefs ponctuels, cela signifie juste qu'ils se connectent à la plateforme du prestataire.